

Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Septembre 2021

M. PICHARD	P	R. GUEHENNEUX	P	N. DORE	AE
Y. MOREUL	P	M. MAINGUY	P	T. ECHELARD	P
J.Y. LIMOUX	P	M. RIO	P	D. TERRAT	AE
I.RECOURSE	P	I.PORTIER	AE	F. DURAND	P
D. CHAUMORCEL	P	C.GAUTIER	P	JF. BARRE	P
C. CONOIR	P	A.RISSEL	P		
A. SELLIN	P	A.RONXIN	P		

P= présent AE=absent excusé A=absent

Absents excusés : Mme PORTIER Isabelle a donné pouvoir à Mr PICHARD Michel, Mme DORE Noémie a donné pouvoir à Mme MOREUL Yolande et Mme TERRAT Donia a donné pouvoir à Mme Florie DURAND.
Mr LIMOUX Jean – Yves est arrivé à 19h50 et a pris part à l'ensemble des points de l'

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Environnement

3. Label Terre Saine : reconnaissance du prix Zéro phyto régional à l'échelle nationale

Finances

4. Concours des maisons fleuries : fixer les prix des récompenses
5. City Park : DM n°1
6. Fonctionnement des écoles : prise en charges des coûts de transports piscine, dojo et musique
7. Loyer studio de la maison de santé : fixer un prix de location
8. Programme de voirie : approbation du programme et du plan de financement
9. Etang de la Rosaie : acquisition de jeux – étude des devis
10. Morbihan Energies : convention de financement - Eclairage – rénovation Candélabres Ehpad

Personnel Communal

11. Mise à jour du tableau des effectifs

Cimetière

12. Reprise de concessions en état d'abandon

Urbanisme

13. Révision générale du PLU

Divers

14. Hôpital de Ploërmel : motion de soutien

Questions diverses



Compte-rendu de séance du conseil municipal

01-09/2021 Nomination du secrétaire de séance

Mme SELLIN Aline a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

02-09/2021 Approbation du dernier Procès-Verbal

Mr PICHARD met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

03-09/2021 Label Terre Saine : reconnaissance du prix Zéro phyto régional à l'échelle nationale

Madame MOREUL présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) :

L'objectif de ce label national est de :

- ✓ Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- ✓ Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- ✓ Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés pour la commune de Ménéac concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de Ménéac depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-09/2021 Concours des maisons fleuries : fixer les prix des récompenses

Mme MOREUL présente la proposition de la commission Fleurissement, embellissement et environnement.

Compte-rendu de séance du conseil municipal

Résultat du concours des maisons fleuries			
Catégorie Commerçants			
1er prix	1	20,00 €	20,00 €
2ème prix	1	15,00 €	15,00 €
3ème prix	1	10,00 €	10,00 €
Catégorie Façades			
1er prix	1	35,00 €	35,00 €
2ème prix	1	25,00 €	25,00 €
3ème prix	1	20,00 €	20,00 €
Puis par ordre alphabétique	7	10,00 €	70,00 €
Catégorie Maisons avec Jardin			
1er prix	1	35,00 €	35,00 €
2ème prix	1	30,00 €	30,00 €
3ème prix	1	25,00 €	25,00 €
4ème prix	1	20,00 €	20,00 €
5ème prix	1	15,00 €	15,00 €
6ème prix	1	15,00 €	15,00 €
Puis par ordre alphabétique	13	10,00 €	130,00 €
Catégorie Jardin potager			
1er prix	1	35,00 €	35,00 €
2ème prix	1	30,00 €	30,00 €
3ème prix	1	25,00 €	25,00 €
4ème prix	1	20,00 €	20,00 €
5ème prix	1	15,00 €	15,00 €
Puis par ordre alphabétique	9	10,00 €	90,00 €
Hors catégorie			
		Total	650,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **De retenir la proposition de la commission**
- **De fixer un cadeau de récompense à hauteur de 20 € par personne**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

05-09/2021 – City Park – DM n°1

Considérant qu'il a été inscrit 50 000 € pour le projet du City Park au BP 2021. Considérant que le montant des dépenses s'élève à 50 236,56 €.

Mr Le Maire propose une décision modificative pour un montant de 250 € (-250 € sur l'opération aménagement du bourg et + 250 € sur l'opération City Park).

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2315 10004 /058		250,00	
D I 23 2315 10016	250,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	250,00	
	Réductions	250,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	250,00
Solde Réductions	250,00
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide approuve la DM n°1.**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Compte-rendu de séance du conseil municipal

06-09/2021 – Fonctionnement des écoles : prise en charge des coûts de transports piscine, dojo et musique

Mr PICHARD donne lecture du courrier de demande des directrices de l'école Yves Coppens et Saint Jean – Baptiste.

Considérant la demande de la directrice de l'école Yves Coppens concernant la prise en charge du transport à la piscine, au dojo et l'intervention musicale,

Considérant la demande de la directrice de l'école Saint Jean – Baptiste concernant la prise en charge du transport à la piscine et l'intervention musicale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide d'accorder la demande de prise en charge**
- **Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

07-09/2021 – Loyer studio de la maison de santé :fixer un prix de location

Mr PICHARD donne lecture d'une demande d'occupation du studio à la maison de santé. Il s'agit d'une demande de Mr ROBIN, infirmier sur Ménéac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de fixer le montant du loyer du studio à 220 €, charges comprises**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

08-09/2021 – Programme de voirie : approbation du programme et du plan de financement

Mr LIMOUX présente le programme de voirie retenu par la commission voirie :

- ✓ Secteur rue du Porhoët : 39 681,60 € HT
- ✓ Secteur du Tertre Mérot : 33 236, 70 € HT
- ✓ Passerelle Métallique au Pont Malido : 24 349,50 € HT
- ✓ Trottoirs Sénardières : 19 988,10 € HT
- ✓ Rue du 8 Mai 1845 : 9 441, 64 € HT
- ✓ Aménagement du Tertre Mérot : 65 990,60 € HT
- ✓ Village de Rocherieux : 15 848,18 € HT
- ✓ La Ville Thédain : 4 233 € HT
- ✓ La Pirouaie : 8 914, 20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve le programme de voirie établi par la commission**
- **Valide le plan de financement en PJ**
- **Autorise Mr Le Maire a demandé les subventions correspondantes**

Après discussion en conseil municipal, la commission se réunira à nouveau pour redéfinir les travaux exacts à réaliser rue du Tertre Mérot ainsi que pour la passerelle au pont malido.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

09-07/2021 – Etang de la Rosaie : acquisition de jeux – étude des devis

Considérant la nécessité d'acquérir une nouvelle structure de jeux à l'étang,

Considérant les devis reçus et étudiés par la commission Affaires scolaires, Jeunesse et sport

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Compte-rendu de séance du conseil municipal

- **Décide de retenir la proposition de l'entreprise Quali – Cité pour un montant de 8 768 € HT (pose et signalétique comprises)**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

10-09/2021 Morbihan Energies : convention de financement – Eclairage – Rénovation candélabres Ehpad

Considérant les travaux d'extension de l'Ehpad,

Considérant la nécessité de prévoir une extension de l'éclairage public sur le parking et autour de l'Ehpad,

Considérant la nécessité de renouveler certains candélabres

Mr CHAUMORCEL, propose de signer une nouvelle convention avec Morbihan Energies pour un montant de 22 800 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Autorise Mr Le Maire à signer la convention avec Morbihan Energies**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

11-09/2021 Mise à jour du tableau des effectifs

Mr Le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point au prochain conseil municipal car cela nécessite de saisir le comité technique du centre de gestion avant de se positionner

12/09/2021 – Reprise des concessions d'abandon

M. Dominique CHAUMORCEL expose :

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

En effet, si par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête cet aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant pour tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Une telle procédure a été engagée dans le cimetière, le 13 novembre 2017 (date du premier constat d'abandon) et vise 85 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise, ainsi que par une information publiée dans notre Bulletin municipal distribué dans tous les foyers de la commune.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 17 mai 2021 pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal.

- **Décide que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune,**
- **qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,**
- **Invite le maire à prendre un arrêté municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Compte-rendu de séance du conseil municipal

13/09/2021 – Révision générale du PLU

Considérant l'approbation du SCoT du Pays de Ploërmel le 19 décembre 2018 et la nécessité de mettre le PLU en conformité,

Considérant que le PLU de Ménéac approuvé en 2005 n'est plus adapté à certaines demandes d'urbanisme

Considérant les erreurs techniques sur le plan de zonage,

Mr Le Maire propose de réviser le PLU dans son intégralité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de lancer une procédure de révision générale du PLU,**
- **D'autoriser Mr Le Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour accompagner la collectivité dans cette démarche**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

14/09/2021 – Hôpital de Ploërmel : motion de soutien

Mr Le Président de la Communauté de communes demande aux communes de délibérer pour soutenir la demande d'investissement et d'appui des pouvoirs publics régionaux (Agence Régionale de Santé) et nationaux (CNIS) pour la mise en œuvre du projet de transformation de l'offre de soin du territoire de santé en Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide de soutenir fermement la demande d'investissement et d'appui des pouvoirs publics régionaux (Agence Régionale de Santé) et nationaux (CNIS) pour la mise en œuvre de ce projet de transformation de l'offre de soin du territoire de santé en Morbihan.**

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Séance close à 22h30.